

FINANCEMENT PONCTUEL NON DISCRÉTIONNAIRE

Lignes directrices pour les fournisseurs de
services de garde agréés

PRÉPARÉ PAR :

SERVICES À L'ENFANCE DU CASSDN – 2026

District of Nipissing
Social Services
Administration Board



Conseil d'administration
des services sociaux
du district de Nipissing

TABLE DES MATIÈRES

OBJET	3
FINANCEMENT	3
COÛTS ADMISSIBLES	4
DEVIS/ESTIMATIONS	4
APPLICATION	5
TRAITEMENT DES DEMANDES	5
PRODUCTION DE RAPPORTS ET RAPPROCHEMENT	6



OBJET

Les fournisseurs de services peuvent obtenir un financement pour couvrir des coûts admissibles ponctuels, non discrétionnaires et imprévus supérieurs à leurs allocations des coûts du programme (comme des réparations d'immobilisations d'urgence sur des biens mineurs).

Afin d'assurer une approche équitable, cohérente et transparente, les fournisseurs de services devront remplir une demande de financement ponctuel non discrétionnaire à l'échelle du site (centre de garde d'enfants) ou de l'agence (milieu familial). Les fournisseurs de services doivent remplir complètement la demande dans le format prescrit et fournir la documentation à l'appui.

Le CASSDN examine les demandes tout au long de l'année.

FINANCEMENT

Les fournisseurs qui participent au Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) et ceux qui offrent exclusivement des services à des enfants de 6 à 12 ans peuvent demander un financement ponctuel non discrétionnaire pour couvrir des pressions de coûts non discrétionnaires indépendantes de la volonté du fournisseur, dans le cas où aucun autre financement n'est disponible dans le budget ou les réserves de l'agence.

Note : L'approbation du financement ponctuel non discrétionnaire se fait sous réserve du budget des Services à l'enfance du CASSDN.



COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles sont :

- engagés légitimement pour la prestation de services de garde conformément à la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance* et ses règlements ou, s'ils dépassent les exigences réglementaires, sans être un service optionnel;
- nécessaires, économiques et tiennent compte de la santé et de la sécurité;
- ponctuels, comme ceux engagés pour la réparation ou le remplacement d'actifs physiques (par exemple, réparations d'urgence à des biens d'équipement mineurs);
- engagés à l'égard de la prestation de services de garde d'enfants à des enfants admissibles.

Lorsque des services de garde sont également fournis à des enfants non admissibles (par exemple, des enfants de moins de 6 ans), les coûts doivent être calculés au prorata selon une méthode que le CASSDN juge raisonnable.

DEVIS/ESTIMATIONS

Le fournisseur de services doit solliciter et soumettre le nombre minimum de devis/estimations pour le projet selon le tableau suivant.

Exigences de devis/estimations pour l'achat de biens et de services	
24 999 \$ ou moins	1 devis écrit détaillant l'achat et/ou l'étendue des travaux à réaliser
25 000 \$ à 49 999 \$	2 devis écrits détaillant l'achat et/ou l'étendue des travaux à réaliser
50 000 \$ ou plus	3 devis écrits détaillant l'achat et/ou l'étendue des travaux à réaliser



En plus de répondre aux exigences du CASSDN en matière de devis/estimations, le fournisseur de services doit suivre les politiques et les processus d'approvisionnement de son agence.

APPLICATION

Selon les besoins identifiés, le CASSDN répartira la proportion du financement à attribuer aux services destinés entre les deux groupes d'âge. Les programmes fonctionnant dans le cadre du système SPAGJE recevront un financement par l'entremise de ce système, tandis que les programmes desservant des enfants âgés de 6 à 12 ans seront financés par le biais du volet de financement des priorités locales.

Le fournisseur de services doit fournir au CASSDN de la documentation à l'appui de sa demande de financement de coûts non discrétionnaires.

Pour obtenir le formulaire de demande de financement ponctuel pour des coûts non discrétionnaires, veuillez envoyer un courriel au CASSDN à l'adresse csfundingrequest@dnssab.ca.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Le CASSDN examine et traite les demandes dans les 30 jours ouvrables suivant la date à laquelle toutes les informations et pièces justificatives exigées sont reçues. Dans son évaluation, le CASSDN tient compte du budget disponible, des priorités et des politiques et des lignes directrices.

Lors de l'examen et de l'approbation des demandes de financement, le CASSDN tient également compte des facteurs suivants :

- Autres sources de revenus (par exemple, réserves de l'agence et revenus d'autres sources que le financement de base)
- Rentabilité



- Rapport qualité-prix, stratégies de gestion des risques et évaluation fondée sur des preuves
- Contenu adéquat pour satisfaire à un examen approfondi des vérificateurs et du ministère
- Transparence (documentation et explications claires)

PRODUCTION DE RAPPORTS ET RAPPROCHEMENT

Les fournisseurs de services doivent utiliser le financement uniquement aux fins prévues. Ils sont tenus de procéder au rapprochement dans le format prescrit et de fournir les pièces justificatives (par exemple, les confirmations de paiement).

Le CASSDN effectuera le recouvrement de toutes sommes non utilisées ou utilisées à mauvais escient. Le fournisseur de services qui est jugé non conforme pourrait être inadmissible à recevoir un financement futur.



CASSDN
Services à l'enfance
200, rue McIntyre Est
North Bay (Ontario) P1B 8V6

Téléphone : 705-474-2151
Télécopieur : 705-474-0136
Sans frais : 1-877-829-5121
csfundingrequest@dnssab.ca

www.dnssab.ca/fr/services-a-lenfance